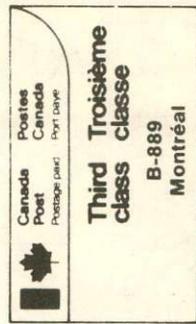




nouvelles csn

Numéro 27

semaine du 4 au 10 avril 1979



LA CSN ET LA QUESTION NATIONALE

Inserer toujours davantage la démarche de notre mouvement dans l'histoire de notre peuple.

Pour participer au congrès spécial sur la question nationale les 1er, 2 et 3 juin à Québec, chaque syndicat doit être en règle avec la CSN. Les per capita doivent être payés jusqu'au 28 février et les redevances suivantes ne doivent pas être en souffrance : taux insuffisants, rétroactivités, comptes de services, mensualités de reconnaissance de dettes, etc.

Il est impérieux que votre délégation officielle soit choisie au plus tôt selon les statuts de la CSN qui prévoient :

1. 1 délégué pour chaque syndicat.
2. Pour un syndicat de 150 membres et plus, un 2ème délégué.
3. Pour un syndicat de 350 membres et plus, un troisième délégué.
4. A partir de 350 membres, un délégué supplémentaire à chaque tranche de deux cents membres.

De plus, chaque fédération doit déléguer trois participants de même que chaque conseil central. Le nombre de délégués est calculé selon les per capita reçus entre le 1er mars 1978 et le 28 février 1979. Les délégués devraient avoir pris connaissance des 2 documents de 1978 sur la question nationale, documents qui sont disponibles dans les conseils centraux. Les lettres de créance seront expédiées dans les prochaines semaines.

--- LE CONGRES DE LA FESP --- LE SYNDICAT DE LA MUSIQUE SUR LE SENTIER DE LA GUERRE ---
----- LA LUTTE PAIE A NACAN ----- ARTISANS
COOPVIE : DES ANTI-SYNDICAUX -----

Montréal, le 5 avril 1979 — LA CSN DEVOILE UN PROJET DE LOI SUR LA SECURITE-SANTE — La CSN s'est retrouvé dernièrement en possession d'une version du projet de loi sur la sécurité-santé, suite du livre blanc sur le même sujet. Ce projet de loi ne reconnaît toujours pas le droit collectif d'arrêter de travailler dans des conditions dangereuses. Même le droit individuel n'est pas reconnu que si "le risque n'est pas normalement inhérent aux fonctions exercées". De plus, le projet met toujours de l'avant les comités conjoints de sécurité-santé, comme si les intérêts des patrons et des travailleurs devenaient soudain identiques. Quant à la liberté du travailleur de choisir son médecin, elle est toujours niée. Bref, le projet de loi tel que rédigé actuellement va à l'encontre des positions adoptées par la CSN et confirme les craintes exprimées par les Etats généraux de la centrale tenus à Québec le 10 décembre dernier.

CONGRES DE LA FESP — Suite au dernier congrès de la Fédération des employés des services publics (FESP/CSN) qui a lieu à Québec des 26 au 31 mars derniers, quelques modifications ont été apportées aux structures politiques de la fédération. Ainsi, le secteur "divers" disparaît : une partie des syndicats qui en faisaient partie seront maintenant regroupés dans le secteur "cégep" alors que 12 autres ne sont plus dans aucun secteur mais rattachés directement à la fédération. Il reste donc 4 secteurs à la FESP : municipal, transport, soutien scolaire et soutien cégep. Le congrès a également porté sur la fiscalité et le pourcentage adopté pour les per capita à compter du premier mai 1979 sera de 0,4 o/o. Enfin, une partie importante du congrès a porté sur la campagne pour l'enracinement de nos revendications : rejet de l'alternative sur les injonctions, pour le droit permanent à la grève, nécessité d'une recommandation précise du comité d'orientation au congrès spécial sur la question nationale, à savoir s'il propose ou non l'indépendance, adoption des politiques CSN sur la sécurité-santé et enfin intégration des droits parentaux dans les projets de convention.

L'agenda du mouvement

Conseil confédéral les 3, 4 et 5 mai prochain au centre municipal des congrès à Québec.

Ordre du jour :

- CMT
- Question nationale
- Bilan du sommet
- Négociations du secteur public.

SECSN :

Assemblée régionale des salariés attachés aux conseils centraux de Valleyfield, St-Jean, St-Hyacinthe et Sorel le mardi 17 avril 1979 à 19h 30 au conseil central de St-Jean.

Conseil central Hauterive, manifestation le 1er mai à la Reynolds suivi d'un souper causerie et d'une soirée récréative.

CONGRES DES CONSEILS CENTRAUX

- 17 au 21 avril, Outaouais
- 18 au 22 avril, Montréal
- 20 au 22 avril, Shawinigan
- 21 au 23 avril, Saguenay
- 23 au 25 avril, bureau de la FTFP
- 25 au 28 avril, bureau fédéral de la métallurgie
- 26 au 29 avril, fédération du commerce
- 27 et 28 avril, FNSBB
- 2 au 4 mai, Thetford

Congrès du CCNSM

- 18-19-20-21-22 avril au Sheraton Mt-Royal.

FNC

- 7^e congrès, 27-28-29 avril, exécutif le 26 avril.

CCNSP

- Réunion du CCNSP les 28 et 29 avril prochains, réunion provinciale sur la sécurité d'emploi, les congés parentaux, les garderies, etc. (Informations plus précises à venir.)

FTFP

- 23-24 avril, bureau fédéral régulier
- 25-26-27 avril, congrès spécial sur les politiques de négociation.

1er MAI, FETE DES TRAVAILLEURS :

Manifestation, qui débutera à 19h 30, au Parc MOLSON (coin Iberville et Beau-bien) et se dirigera vers le Centre Paul-Sauvé. Une fête populaire qui débutera après la manifestation, vers 21 heures, au Centre Paul-Sauvé : chants, musique traditionnelle, musique de danse.

- Conseil central de St-Jean. 10 avril, conseil syndical du conseil central. 18 avril, comité régional de mobilisation-secteur public. 20 et 21 avril, session de formation d'agents de grief.
- Bureau fédéral de la fédération de la métallurgie, 25, 26, 27 et 28 avril à Québec.

Montréal, le 9 avril 1979 — **RUPTURE DES NEGOCIATIONS ENTRE LE SYNDICAT DE LA MUSIQUE ET LA FETE NATIONALE** — Après cinq séances de négociations, le comité organisateur de la fête nationale a opposé une fin de non-recevoir à toutes les demandes du Syndicat de la musique du Québec (CSN) et a par le fait même provoqué une rupture totale des pourparlers le 4 avril dernier. Les demandes, pourtant, des syndiqués CSN sont modestes : aucune discrimination en ce qui concerne l'allégeance syndicale, un minimum de \$100 par personne par représentation, 4 o/o de vacances, 5 o/o d'avantages sociaux, un contrat unique, etc. Le comité organisateur a dit non à toutes ces demandes. Il propose plutôt le bénévolat au nom de "la fierté nationale". Enfin, ils nient la représentativité du SMQ et s'opposent au principe de la négociation collective. Le SMQ a donc demandé une rencontre avec le ministre, responsable des Fêtes et a lancé un appel à tous les travailleurs et travailleuses de la musique afin qu'ils ne signent aucun contrat individuel avant la signature de la convention collective négociée.

St-Hyacinthe, le 6 avril 1979 — **LES TRAVAILLEURS DE PEPSI SE VOIENT REFUSER LEUR RELEVÉ D'EMPLOI** — Yvan Larivée, propriétaire des Breuvages Lucien Larivée, après avoir annoncé publiquement la cessation des opérations de son entreprise à St-Hyacinthe, refuse maintenant de remettre aux employés en grève leurs feuilles de relevé d'emploi ainsi que le remboursement des jours de maladie. Il a déclaré que les employés récupéreraient peut-être cet argent avant la fin du mois d'avril. Pourtant, c'est à grand renfort de publicité et de nouvelle dans les journaux que Yvan Larivée a annoncé la fermeture de son usine d'embouteillage Pepsi de St-Hyacinthe. S'agit-il d'une vraie fermeture? Les travailleurs touchés ont décidé de continuer leur piquetage et d'insister auprès de leurs camarades CSN afin que se continue la campagne de boycottage des produits Pepsi et O'Keefe. Ils entendent mener leur lutte jusqu'au bout. Comme a dit un des grévistes : "Ce criss-là va se suicider avant qu'on cède, jamais on n'acceptera ses dernières offres."

Montréal, le 2 avril 1979 — **LE CONFLIT S'ENLISE A KRUGER-TURCOT** — La dernière séance de conciliation a eu lieu le 23 février dernier et la compagnie a refusé la discussion sur 6 des 7 points en litige. Elle exige de plus que la durée de la convention débute à la fin de la négociation et menace de fermer l'usine si les travailleurs ne se plient pas aux dernières offres de la compagnie. Le 16 mars, elle a commencé à sortir la production vendable par chemin de fer avec la complicité des cadres, de policiers du CN et de policiers de la Communauté urbaine de Montréal. Le 20 mars, elle tente d'obtenir une injonction limitant le nombre de piqueteurs à trois et c'est refusé. Nouvelle tentative le 4 avril et la cause est remise aux 10 et 11 mai prochains. Les travailleurs de Kruger-Turcot revendiquent principalement le respect de l'ancienneté pour les promotions et les démotions, la non-possibilité de retour au syndicat des contremaîtres, le paiement total de la prime d'assurance-groupe, une cinquième semaine de vacances pour ceux qui ont plus de 15 ans d'ancienneté et enfin le règlement de 80 griefs.

Verdun, le 2 avril 1979 — VERDUN EXCAVATION NE RESPECTE PAS L'INJONCTION PORTEE CONTRE LUI — *Verdun Excavation, malgré l'injonction lui interdisant de le faire, continue d'utiliser des scabs pour faire le travail des grévistes CSN. Le syndicat entend prendre des poursuites pénales contre la compagnie. Aucune négociation n'est à prévoir.*

Boucherville, le 5 avril 1979 — A NACAN, LUEUR D'ESPOIR — La rencontre de négociation du 3 avril dernier a donné un gain satisfaisant au niveau de la sécurité-santé. A ce moment, l'avocat patronal espérait régler le normatif pour le 6 avril. Les travailleurs de Nacan ne sont cependant pas prêts de crier victoire puisqu'ils savent d'expérience que la compagnie a souvent changé son chapeau de bord. De plus, tout le monétaire reste à régler ainsi que le protocole de retour au travail. Enfin, ce qui ne nuit pas, les travailleurs de Lepage, à Toronto, ont refusé les offres de la compagnie à 98 o/o il y a quelques jours seulement.

Hull, le 5 avril 1979 — LE DERNIER SYNDICAT FONDATEUR DE LA CSD EN OUTAOUAIS REVIENT A LA CSN — *Les employés des travaux publics de la ville d'Aylmer, qui s'étaient désaffiliés de la CSN au début de 1973 pour se joindre à la CSD, viennent de réintégrer les rangs de la CSN. Sur 50 syndicats affiliés au conseil central de l'Outaouais, six étaient passés à la CSD au moment de la scission, deux en Ontario et quatre au Québec. Tous ces syndicats ont maintenant quitté la CSD pour se joindre, dans le cas de ceux de l'Ontario, aux syndicats ontariens, et à la CSN dans le cas des quatre autres, soit les employés de l'hôpital de Buckingham, ceux de la Carrière du Lac Sagouay, les typographes du journal Le Droit et les cols bleus d'Aylmer. Dans ce dernier cas, le vote a été pris à 35 contre 1. Ce syndicat compte 49 membres.*

St-Jean, le 5 avril 1979 — GREVE AU CANADA-FRANCAIS — Les 6 journalistes du *Canada-français* et du *Richelieu agricole* (CSN), deux hebdomadaires de St-Jean, ont déclenché la grève aujourd'hui jeudi à 15:00 hres à la suite du congédiement de deux de leurs membres. Une menace de licenciement planait d'ailleurs depuis la veille lorsque les deux parties entamaient une séance intensive de négociation. Notons que les deux journalistes concernés devaient obtenir leur permanence d'ici quelques jours. En négociation depuis le 19 février 1979, le syndicat des travailleurs de l'information du *Canada-français*, l'hebdomadaire proclamé le meilleur Hebdo A-1 au Québec en 77 et 78, dénonce l'arbitraire de ces congédiements qui vont à l'encontre de la pratique établie depuis longue date.

Montréal, le 6 avril 1979 — LES JOURNALISTES DU CANAL 10 SE DISSOCIENT DES EMISSIONS "REGARD SUR LE MONDE" ET "GROS PLAN" — *Le syndicat des journalistes de Télé-Métropole (CSN) se dissocie de ces deux émissions d'affaires publiques telles que diffusées depuis le 24 mars dernier. Ils ont posé ce geste pour protester contre la facture non-professionnelle de ces deux émissions depuis que les journalistes en ont été écartés par un grief de l'Union des artistes. Depuis ce temps, les cas de violation de l'éthique professionnelle sont tellement nombreux que le Syndicat des journalistes ne peut que se dissocier publiquement de ces deux émissions et de ceux qui les font.*

VOTE DE GREVE DES EMPLOYES DE BUREAU DE BRAZEAU TRANSPORT Inc. — En assemblée générale, le syndicat des 85 employés de bureau de Brazeau Transport dans le Nord-Ouest québécois s'est prononcé à 95% contre les offres patronales. Les syndiqués ont également donné mandat à leur comité de négociation pour le déclenchement des moyens de pression nécessaires, y compris la grève générale illimitée. Dans ce conflit qui s'annonce très difficile, les travailleurs ont déjà prouvé leur solidarité en mettant de l'avant certains moyens de pression.

REGLEMENT A MACHINERIE OMEGA

— Plus de 350 personnes ont assisté samedi 7 avril à une soirée de solidarité organisée par le Conseil central de St-Hyacinthe pour appuyer les grévistes de Pepsi et de Machinerie Oméga. A Machinerie Omega, un règlement est intervenu le lundi suivant. En plus d'une augmentation de \$1,25 l'heure, de l'allocation d'une prime d'éloignement, d'améliorations au niveau des vacances, les employés ont obtenu une réduction du nombre d'heures de travail. Le gros du conflit qui portait sur la confidentialité des dossiers médicaux a été gagné par les travailleurs. "La lutte continue maintenant à l'intérieur", de conclure le responsable à l'information du syndicat.

REGLEMENTS — Les 6 membres du syndicat des travailleurs de Cablo-distribution (CSN) à Shawinigan ont accepté les dernières offres patronales le mardi 3 avril. Le contrat de travail les satisfait. Toujours à Shawinigan, les travailleurs de BF Goodrich et le syndicat des fonctionnaires municipaux ont signé récemment leurs conventions collectives. Le 4 avril, le syndicat des employés de magasins de Québec acceptait une nouvelle convention collective. Quant aux employés du comptoir avicole des Aulnais, qui étaient en lock-out depuis le 2 avril, ils ont accepté, deux jours plus tard, les dernières offres patronales.

VOTES DE GREVE ET GREVES TOURNANTES A L'AIDE JURIDIQUE

— C'est dans les régions de Hull, de la Rive Sud et de Québec que des grèves tournantes ont été déclenchées la semaine dernière. Des mandats de grève générale ont également été donnés récemment aux centres communautaires juridiques de Montréal et de la Rive Sud.

Montréal, le 5 avril 1979 — **AU PORT DE MONTREAL, PLUS LE BETON S'AMELIORE, PLUS LES CONDITIONS DE TRAVAIL SE DETERIORENT** — Lorsque le gouvernement fédéral a instauré la Commission de lutte à l'inflation, les employés du Port de Montréal se sont pliés à des augmentations de 6% en 1977 et 4% en 1978 tout en acceptant de ne pas améliorer leurs conditions de travail. La direction du port avait promis des négociations rapides en 1979. La convention collective des 500 cols bleus est terminée depuis le 31 décembre 1978 et, jusqu'à maintenant, les autorités du port n'ont rien fait pour en venir à une entente avec le syndicat. Plus encore, le port dit qu'il ne peut rien proposer sur le monétaire n'ayant pas de mandat pour se prononcer et tente du même souffle de négocier des reculs importants dans la convention collective. Il nous apparaît que les gestes que posent les administrateurs du port aussi irresponsables soient-ils n'aboutiront qu'à un affrontement avec les employés. Les employés réunis en assemblée générale hier soir ont laissé sentir clairement qu'après avoir pris la pilule lors des dernières négociations ils n'avaient pas l'intention de se laisser passer un sapin en 1979. Il est plus probable que nous assistions cette année à un affrontement au port de Montréal et les membres du syndicat seront appelés lors de la prochaine assemblée générale à se prononcer sur un vote de grève.

Montréal, le 3 avril 1979 — **ARTISANS COOPVIE : UN PATRON ANTI-SYNDICAL ET UNE NEGOCIATION ARDUE** — Aux "Artisans Coopvie" société coopérative canadienne-française d'assurance sur la vie, les employés de bureau et d'entretien sont en négociation pour le renouvellement de leur convention de travail depuis quatre mois et en moyens de pression intérieurs depuis deux mois. Le 27 mars dernier, l'employeur répondait au rejet de son offre globale et finale sur les points en suspens (93% au vote secret) par un recul sur les points déjà réglés. Il retirait trois clauses normatives très importantes pour le maintien de l'unité de négociation et imposait l'engagement de deux employés des immeubles comme cadre sans changement de travail, le retrait de l'emploi de gardien de l'unité de négociation et l'engagement des gardiens par une agence privée. Evidemment, le syndicat n'a eu d'autre choix que de se retirer, de casser les négociations, et de demander la nomination d'un conciliateur. Depuis les moyens de pression intérieurs continuent et l'employeur utilise toutes les tactiques d'un bon patron coopératif aux prises avec un syndicat CSN : restriction des heures de travail, coupures de salaire, approche de certains syndiqués pour faire du temps supplémentaire ou des travaux à contrat, communiqués au personnel indiquant leur bonne volonté, tentatives d'enregistrements d'interrogatoires d'employés et pour finir le plat, engagement des gardiens de l'agence "Garda". Aux "Artisans", l'employeur n'a jamais digéré l'affiliation du syndicat CSN et a toujours bouclé les négociations en l'absence du conseiller syndical. Cette année, l'employeur veut régler de la même façon en déplaçant le débat sur des questions de principe et en jetant le blâme sur le manque de disponibilité au conseiller syndical. Voilà ce qui se passe dans cette bonne vieille coopérative canadienne-française mais ce n'est qu'un début et la lutte continue.

PARUTIONS — La CSN et la fédération de la métallurgie ont lancé le 10 avril une brochure intitulée Chantiers maritimes, le naufrage doit et peut être évité. Dans cette brochure de 48 pages, la CSN exige du gouvernement une politique cohérente en matière de construction navale et de transport maritime. Parallèlement, la fédération des professionnels salariés et cadres du Québec publiait un document intitulé Les professionnels et le syndicalisme. On peut y trouver des informations relatives au fonctionnement de cette fédération ainsi que du mouvement CSN en général. Quant au conseil central de Granby et à la fédération des mines de la métallurgie et des produits chimiques inc., ils publiaient le premier numéro d'un nouveau bulletin d'information.

SURDIDE INDUSTRIELLE A LA CTCUM — 35 des 45 travailleurs examinés par des spécialistes de l'ouïe sont atteints de surdité. Le syndicat du transport de Montréal (CSN) qui a dû se charger de cet examen parce que la CTCUM ne l'a jamais fait déposait le mercredi 11 avril des demandes de compensation auprès de la CAT pour tous ces travailleurs. Le syndicat demande qu'un dossier collectif soit ouvert à ce sujet; ils réclament également l'élimination du danger à la source, de toute urgence.

IMPOTS ET ALLOCATIONS D'AUTO DES CONSEILLERS SYNDICAUX — Afin de pouvoir poursuivre les pourparlers en ce qui concerne la demande du SECSN pour la compensation de l'impôt à payer en supplément pour les allocations d'auto, nous vous demandons de nous faire parvenir les renseignements suivants au plus tôt.

1. Le montant d'impôt à payer ou à recevoir suite à la production de votre déclaration d'impôt provincial de 1978 en tenant compte des amendements à la loi de l'impôt.
2. Le montant d'impôt à payer ou à recevoir suite à la production de votre déclaration d'impôt provincial de 1978 en ne tenant pas compte des amendements à la loi de l'impôt, c'est-à-dire en déduisant le même montant que vous avez déduit sur votre déclaration d'impôt fédéral en ce qui concerne l'automobile.

nouvelles csn est un hebdomadaire d'information et de liaison publié par le service de l'information de la CSN, 1001 rue St-Denis, Montréal H1X 3J1. Responsable : Jacques Gauthier ; Composition : Composition solidaire ; Impression : les Ateliers de la CSN.

